



PAR COURRIEL



Montréal, le 2 novembre 2017

Martine Comtois
Secrétaire générale

**Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2017-130D**



Nous donnons suite à de votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 2 octobre 2017 dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

« En 2015 dans un blogue publié sur le Huffington Post Québec (http://quebec.huffingtonpost.ca/yves-mailloux/recyclage-bouteilles-vin_b_6599040.html), on lit que la SAQ ajoute environ 4 sous au prix coûtant de chacune des bouteilles de vin qu'elle vend - ce qui se traduit, une fois les taxes calculées, à une surcharge de 12 à 15 sous/btllle. Selon l'auteur, cet argent (on parle de 25 millions \$ annuellement) sert à financer notamment des projets de recherche sur l'utilisation du verre. Bref, j'aurais aimé savoir si la SAQ est en mesure de me confirmer ces chiffres et de préciser à quoi il sert : recherches universitaires? Recyc-Québec? ».

En réponse à votre demande, nous tenons d'abord à préciser que le montant de 4 cents par bouteille, intégré à la structure des prix de la SAQ, a été prélevé pour défrayer la contribution de la SAQ à la collecte sélective municipale, financement obligatoire auquel elle est assujettie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et son *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*. À titre informatif, l'organisme *Éco Entreprise Québec*, agréé par *Recyc-Québec*, est l'entité responsable d'établir la tarification annuelle et percevoir les montants dus par les entreprises, pour assurer le financement des coûts nets des services municipaux de collecte sélective de la province du Québec. Les tarifs applicables varient d'une année à l'autre et ils ne sont connus qu'en juillet de leur année d'assujettissement: les montants prélevés par la SAQ constituent donc des provisions monétaires qui lui permettent de couvrir sa tarification à venir durant l'année.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous informer que, pour l'exercice financier 2014-2015 de la SAQ, 9,5 millions de dollars ont été perçus par ce prélèvement de 4 cents le contenant. Une fois majoré, ce montant a atteint la somme d'environ 17 millions de dollars, plutôt que 25 millions de dollars, tel que rapporté dans le Huffington Post, soit l'équivalent d'environ 7 cents par contenant vendu plutôt que les 12 à 15 cents dont fait mention ledit article du Huffington Post.

... /

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Ce montant a servi à acquitter notre contribution à la collecte sélective, dont la facture s'est élevée à 10,4 millions de dollars et il a aussi permis de participer au financement de différents projets, dont les chaires de recherches portant sur les débouchés du verre récupéré et sur le développement durable en général, tel que :

- la Chaire SAQ de l'Université de Sherbrooke sur la Valorisation du verre dans les matériaux;
- le Projet de recherche de l'ÉTS sur l'usage du verre dans les enrobés bitumineux;
- Projet d'Équiterre de mise en œuvre et animation du Centre d'interprétation du développement durable;

la Chaire internationale sur le cycle de vie du CIRAIG.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information,

[REDACTED]

Martine Comtois